



CH-3003 Berne, OFAG, lhp

Aux milieux concernés
selon la liste annexée

Référence: 2009-09-23/118
Votre référence:
Notre référence: lhp
Personne en charge du dossier: Hanspeter Lüthi
Berne, le 25 septembre 2009

Audition relative à la modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration (OAgrD, RS 915.51)

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-joint le projet de modification de l'ordonnance relative à la déclaration de produits agricoles issus de modes de production interdits en Suisse (Ordonnance agricole sur la déclaration; OAgrD), que nous vous soumettons pour avis. La présente modification d'ordonnance vise à mettre en œuvre la motion Moser „Viande de lapins élevés en batterie. Déclaration obligatoire“ (08.3356) transmise par le Conseil national et le Conseil des Etats.

Nous vous prions de nous communiquer vos remarques sur ce projets d'ordonnance d'ici au 20 novembre 2009. Sans avis contraire de votre part, nous partirons du principe que vous êtes d'accord avec nos propositions.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'agriculture OFAG

Jacques Chavaz
Directeur suppléant

Office fédéral de l'agriculture OFAG
Hanspeter Lüthi
Mattenhofstrasse 5, CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 25 08, fax +41 31 322 26 34
hanspeter.luethi@blw.admin.ch
www.blw.admin.ch

Référence : 2009-09-23/118 / lhp

Annexe(s) :

- Liste des destinataires consultés
- Commentaire du projet de modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration
- Projet de modification de l'ordonnance agricole sur la déclaration